

DIVISION REGIONALE II GROUPE B

RECLAMATION DU CLUB ES.TELEGHMA

LETTRE EXPLICATIF

- Suite à la réclamation du Club ES.TELEGHMA concernant le Joueur OH.BOUZIANE (BOULBRIMA AHMED ABDESLEM LN J0699) qui serait sous le coup d'une suspension non purgée
- Attendu que le club OH.BOUZIANE Après avoir constatée que son joueur BOULBRILMA AHMED ABDESLEM n'a pas purgé sa totalité de sanction à émet une demande de régularisation du joueur sous citée le 13.03.2023 sous n°829 Courrier « Arrivée »
- Attendu que la Commission de Discipline à régulariser le joueur Monsieur BOULBRIMA AHMED ABSELEM (LN J0699) à compter du 14.03.2023 lui infligeant 01 Match avec la sanction initiale au total 6 Matches
- Attendu que le chargé du Site de la L.R.F.C. à omis l'inséré sur PV la demande de régularisation du club OHB
- Vu la réclamation du club ES.TELEGHMA, le chargée du Site de la L.R.F.C. après vérification sur PV du 22.03.2023 a constatée que cette demande de régularisation n'a pas été inséré sur site par Omission
- Attendu pour éclaircissement nous donnant la situation du joueur fautif :
- Le Joueur à été sanction lors de la rencontre OH.BOUZIANE - FCB.EL.ARCH du 13.01.2023 5 Matches
- Attendu que le joueur incriminé en s'abstenant de participer aux rencontres suivantes :

- SANCTION INITIALE

- 1^{er} Rencontre REA - OHB du 17.01.2023
- 2^{ème} Rencontre NRIF - OHB du 03.02.2023
- 3^{ème} Rencontre OHB - NRBO du 07.02.2023
- 4^{ème} Rencontre FCBCL - OHB du 11.02.2023 (Partie Arrêtée)
- 5^{ème} Rencontre OHB - NRBEAK du 17.02.2023
- Attendu que le joueur incriminé à été inscrit sur la feuille de match Lors de la rencontre CAMS - OHB du 22.02.2023 Alors qu'il été toujours sous le coup d'une suspension non purgé
- Vu la demande de régularisation du club OHB du 13.03.2023 concernant le joueur BOULBRIMA AHMED ABDESLEM (LN J 0966)
- Après la régularisation du 13.03.2023 le joueur a été sanctionnée par 01 Matches avec la sanction initiale au total 06 Matches à compter du 14.03. ?2023

- DECOMPTE APRES REGULARISATION

- 1^{er} Rencontre OHB - CRBKA du 18.03.2023
- 2^{ème} Rencontre MCAS - OHB du 01.04.2023
- 3^{ème} Rencontre OHB - EST du 05.04.2023

Article 95 Alinéa 01

INFRACTION DECOUVERTE PAR LA LIGUE

Toute infraction ou faute découverte par la ligue ou portée à sa connaissance est sanctionnée :

1 - Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu

- Deux (02) Matches fermes de suspension en sus de la sanction initiale pour le joueur fautif :
- Six (06) mois de suspension ferme de toute fonction officielle pour le responsable concernée du club
- Une amende de :
- Vingt mille (20.000 DA) Dinars pour les divisions régionales 1- 2

Malgré tout ce qui précède La réclamation du Club ES.TELEGHMA n'a été pas objet de réserves

CI-JOINT / Copie de demande de régularisation du club OH.BOUZIANE

A monsieur le président de la ligue régionale de foot bal

Constantine

99

Objet : rapport explicatif

Je soussigne monsieur le secrétaire générale club OHB HAMMA BOUZIANE foot ball catégorie seniors , je vous informe qu'une erreur est commise par ma personne en comptabilisant un match dans le compte finale de la suspension de notre joueur Mr AHMED ABDESSALEM BOULBRIMA N° 03 licence J 0699, le match qui s'est dérouler en date du 11/02/2023 score 1 -0 en faveur de L'OHB

Partie arrêté a la 85 min donc ce dernier ne devrais pas être comptabilisé Alors que notre association par oublie et par erreur

Nous avons comptabilisé le match dans la rencontre a été arrêté et nous avons fait l'erreur de faire participé notre joueur dans la sixième rencontre qui s'est dérouler le 22/02/2023 CAMS / OHB 02/03 alors qu'il devrai purgé son dernier match de suspension

RENCONTRES DE SUSPONSSION : 13/1/2023

- 1^{er} rencontre -- le 17/01/2023 REA / OHB 00/01 ✖
- 2^{eme} rencontre --- le 02/02/2023 URI FILFLA / OHB 00/00 ✖
- 3^{eme} rencontre -- le 07/02/2023 OHB / NRBO 02/00 ✖
- 4^{eme} rencontre --- le 11/02/2023 FCBCL CHELGHOUUM LAID / OHB 00/01 Partie Arrêté a la 85 min •
- 5^{eme} rencontre -- le 17/02/2023 OHB / NRBEA 00/01 ✓
- 6^{eme} rencontre le 22/02/2023 CAMS / OHB 02/03 - P?

Je vous informe monsieur le présidant avec un très grand regret notre erreur de faire participer notre joueur MR BOULBRIMA AHMED ABEDESSELEM pour la rencontre du 22/02/2023 qu'il devrais purgé son dernier match de suspension

Nous vous prions monsieur le président de prendre notre rapport explicatif et notre bonne foie en considération en vous disons nos salutations les plus respectueuse avec notre grands respects

Salutations

Ci-joint 6 feuilles de matchs

Belmouli Ghaleb

SECRETARIAT GENERAL I RFC
COURRIER : (ARRIVEE)

N° 132

DATE : 13 MARS 2023

